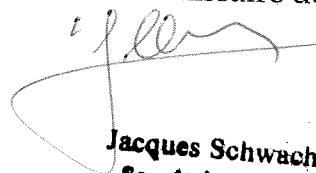


Réf. 130/13/rb

Soit la présente transmise à Madame le Bourgmestre de la commune
d'Esch/Alzette pour information.

Luxembourg, le 05 juillet 2013
Le Commissaire de district,

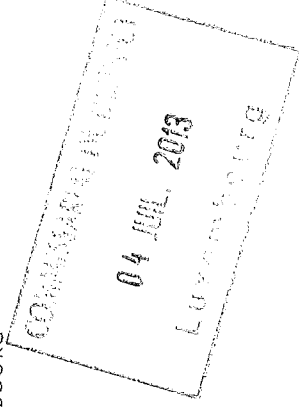


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Luxembourg, le 28 juin 2013



Direction des Affaires communales

Affaire suivie par: Claude Wolvert
Téléphone: 247-84629
e-mail : claude.wolvert@mi.etat.lu
Réf. 218/13/SY

Transmis en copies à Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg avec prière de bien vouloir en informer les communes membres du Syndicat intercommunal de gestion informatique, en abrégé « SIGI »

Pour le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région
Le Premier Conseiller de Gouvernement

Serge Sandt

Adresse postale : L-2933 Luxembourg
Télécopteur : 26 20 26 93 ou 24 18 46

Arrêté grand-ducal du 27 juin 2013 autorisant l'adhésion de la commune de Tuntange au syndicat intercommunal de gestion informatique, en abrégé « S.I.G.I. »

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Tuntange en date du 19 octobre 2012 aux termes de laquelle ledit corps sollicite l'adhésion de la commune qu'il représente au Syndicat intercommunal de gestion informatique, en abrégé « SIGI » dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 31 mars 1982 ;

Vu les délibérations des conseils communaux des communes de Bech en date du 19 février 2013, de Berdorf en date du 27 février 2013, de Bertrange en date du 21 mars 2013, de Bettembourg en date du 22 mars 2013, de Bettendorf en date du 6 mars 2013, de Betzdorf en date du 15 mars 2013, de Bissen en date du 1^{er} mars 2013, de Biwer en date du 28 février 2013, de Boevange/Attert en date du 13 mars 2013, de Boulaide en date du 22 février 2013, de Bous en date du 7 mars 2013, de Clervaux en date du 8 mars 2013, de Consdorf en date du 21 février 2013, de Contern en date du 13 mars 2013, de Dippach en date du 29 mars 2013, de la Ville de Dudelange en date du 25 février 2013, de la Ville d'Echternach en date du 25 février 2013, d'Ell en date du 19 mars 2013, d'Erpeldange en date du 26 mars 2013, de la Ville d'Esch-sur-Alzette en date du 8 mars 2013, d'Esch-sur-Sûre en date du 19 mars 2013, d'Eschweiler en date du 22 février 2013, de Feulen en date du 4 mars 2013, de Frisange en date du 1^{er} mars 2013, de Garnich en date du 18 mars 2013, de la Ville de Grevenmacher en date du 8 mars 2013, de Grosbous en date du 21 février 2013, de Heffingen en date du 11 mars 2013, de Hesperange en date du 22 mars 2013, de Hobscheid en date du 22 février 2013, du Parc Hosingen en date du 28 février 2013, de Junglinster en date du 1^{er} mars 2013, de Käerjeng en date du 6 mars 2013, de Kayl en date du 21 mars 2013, de Kehlen en date du 8 mars 2013, de Kiischpelt en date du 28 février 2013, de Kopstal en date du 22 février 2013, du Lac de la Haute Sûre en date du 22 février 2013, de Larochette en date du 20 mars 2013, de Leudelange en date du 5 mars 2013, de Lintgen en date du 20 mars 2013, de Lorentzweiler en date du 27 février 2013, de Mamer en date du 4 mars 2013, de Manternach en date du 21 mars 2013, de Mersch en date du 11 mars 2013, de Mompach en date du 18 février 2013, de Mondercange en date du 15 mars 2013, de Niederanven en date du 8 mars 2013, de Nommern en date du 4 mars 2013, de Pétange en date du 26 février 2013, de Putscheid en date du 18 février 2013, de Redange/Attert en date du 7 mars 2013, de Reisdorf en date du 15 mars 2013, de la Ville de Remich en date du 18 février 2013, de Roeser en date du 18 mars 2013, de Rosport en date du 27 février 2013, de la Ville de Rumelange en date du 28 février 2013, de Sandweiler en date du 28 février 2013, de Sanem en date du 8 mars 2013, de Schengen en date du 13 mars 2013, de Schifflange en date du 15 mars 2013, de Schuttrange en date du 27 février 2013, de Septfontaines en date du 15 mars 2013, de Stadtbredimus en date du 20 mars 2013, de Steinfort en date du 28 février 2013, de Steinsel en date du 26 février 2013, de Tandel en date du 20 février 2013, de Troisvierges en date du 12 février 2013, d'Useldange en date du 19 février 2013, de la Vallée de l'Ernz en date du 7 mars 2013, de la Ville de Vianden en date du 22 février 2013, de Vichten en date du 14 mars 2013, de Waldbredimus en date du 19 mars 2013, de Weiler-la-Tour en date du 13 février 2013, de Weiswampach en date du 21 février 2013, de Wintrange en date du 7 mars 2013, de Winseler en date du 22 février 2013 et de Wormeldange en date du 19 février 2013 desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'adhésion de la commune de Tuntange au Syndicat intercommunal de gestion informatique en question ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et après délibération du Gouvernement en conseil ;

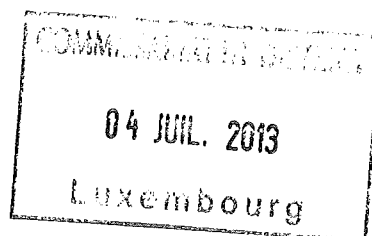
Arrêtons :

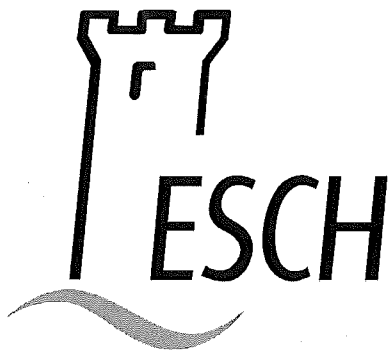
Art.1^{er}.- Sont approuvées les délibérations précitées ayant pour objet l'adhésion de la commune de Tuntange au Syndicat intercommunal de gestion informatique, en abrégé «S.I.G.I.»

Art. 2.- Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

*Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région
Jean-Marie Halsdorf*

Palais de Luxembourg, le 27 juin 2013
(s.) **Henri**





Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
28.02.2013

Date de la convocation des conseillers :
28.03.2013

point de l'ordre du jour no:
11

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 mars 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Codello, Zwally, Baum, Hansen, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss, Tonnar, échevins, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Goetz, Bernard, conseillers.

02 AVR. 2013

Le Conseil Communal;

Objet: SIGI – adhésion de la commune de Tuntange

Vu la décision du comité du S.I.G.I. en date du 4 juillet 2012, invitant les communes membres à se prononcer sur l'admission de la communes de Tuntange qui désire adhérer au S.I.G.I. en qualité de membre ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1982 autorisant la création d'un syndicat intercommunal de gestion informatique ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 11 janvier 2005 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique, en abrégé « S.I.G.I. » ;

Vu l'article 1^{er} de la loi du 23 février 2001 sur les syndicats de communes ;

Vu l'article 3 alinéa 1-3 des statuts du syndicat intercommunal de gestion informatique ;

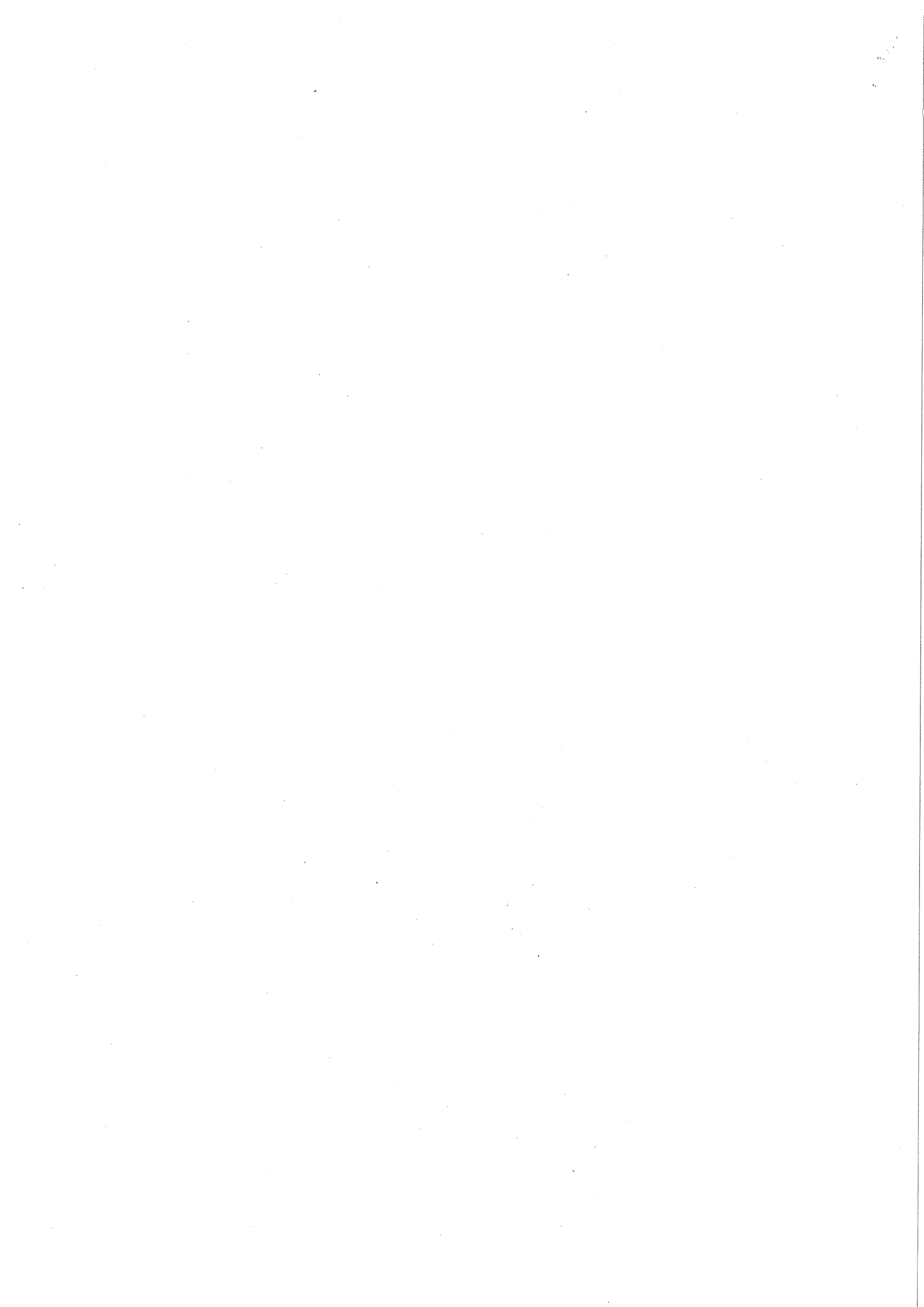
Vu l'article 7.1.2. des statuts du syndicat intercommunal de gestion informatique ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d è c i d e
à l'unanimité**

1. de se prononcer pour l'adhésion de la commune de Tuntange au syndicat intercommunal de gestion informatique S.I.G.I. .



2. de fixer les conditions d'admission conformément à l'article 7 alinéa 7.1.2. des statuts du syndicat.

3. prie l'Autorité supérieure de bien vouloir approuver la décision qui précède.

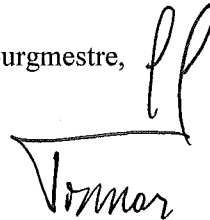
En séance

Esch-sur-Alzette, le 21.03.2013
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,



Suivent les signatures

Le bourgmestre,



Vommar

Date qu'en tête



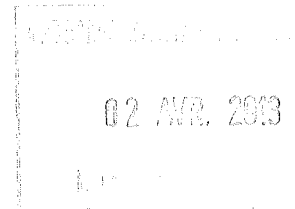


Exp. : SIGI, 6, rue de l'Etang, L-5326 Contern

Administration Communale de Esch-sur-
Alzette
Aux mains du Conseil Communal
Place de l'Hôtel de Ville
L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE

Contern, le 31 janvier 2013

Objet : Adhésion de la commune de Tuntange



Mesdames, Messieurs,

Le 20 décembre 2012, le Comité du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique s'est déclaré unanimement d'accord avec l'adhésion au Syndicat de la commune de Tuntange, aux conditions d'admission arrêtées dans la réunion du Comité du 4 décembre 1984 et approuvées par l'autorité supérieure en date du 6 février 1985 Réf: 8.72.

Pour permettre une adhésion rapide de la commune et suite à l'article 5 alinéa 3 des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique ainsi qu'aux stipulations de l'article 1^{er} de la loi du 23 février 2001 sur les syndicats de communes, nous vous prions de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal de votre commune. Pour faciliter la tâche de votre personnel, vous pouvez télécharger une délibération type à rédiger à partir du site www.sigi.lu

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le syndicat

Conny KRIER

Secrétaire ff

Yves WENGLER

Président

